

Le très hon. M. Howe: Celui des immobilisations relatives aux recherches.

M. Green: Est-ce un crédit supplémentaire?

Le très hon. M. Howe: Il figure parmi les crédits principaux.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère—

85. Administration centrale et rétributions à la Corporation commerciale canadienne et autres compagnies pour services fournis en matière d'achats et de production pour la défense, \$6,391,430.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, étant donné que nous avons déjà eu une intéressante discussion non seulement sur le programme de ce ministère mais aussi à propos des détails nous n'avons pas l'intention de profiter de l'occasion, comme nous le faisons d'habitude, pour engager une discussion générale; nous sommes donc prêts à passer immédiatement aux crédits. Pour ce qui est de ces crédits, je signale que les travaux du ministère s'étendent bien au delà des sommes prévues dans le budget des dépenses. C'est un ministère qui s'occupe d'achats et les sommes considérables dont il s'agit sont englobées dans les dépenses d'autres ministères. Je fais cette observation parce que ces dépenses seront dans une large mesure discutées, ou l'ont déjà été, à l'examen des crédits d'autres ministères.

M. Macdonnell: Monsieur le président, il est une question dont j'aimerais parler et qui est probablement aussi pertinente en ce moment qu'en tout autre. Le ministre est, cela va de soi, au courant de l'offre faite par le groupe *Hawker-Siddeley*, avec lequel la société *Avro* est associée, aux actionnaires de la *Canadian Car and Foundry Company*. Je me propose de poser quelques questions au ministre à ce propos. Il s'est donné beaucoup de peine pour nous dire tout l'intérêt qu'il porte à nos placements dans la société *Avro* et j'aimerais entendre ce qu'il a à dire sur cette offre. J'aurai peut-être d'autres questions à lui poser après avoir entendu ses observations.

Le très hon. M. Howe: Des sommes considérables ont été expatriées du Royaume-Uni pour être placées au Canada par le groupe *Hawker-Siddeley*, qui a présenté une offre pour la *Canadian Car and Foundry*. Le ministère de la Production de défense n'a été consulté d'aucune façon et nous avons été étonnés autant que l'honorable député lorsque nous avons lu la nouvelle dans les journaux.

[M. Green.]

M. Macdonnell: Je suis intéressé d'entendre le ministre dire que la nouvelle l'a étonné. Je ne me serais pas attendu à ce qu'il le fût. Le ministre nous a parlé longuement, il y a à peu près un mois, de notre placement,—je présume que c'est ainsi qu'on peut l'appeler,—d'environ 122 millions de dollars dans la société *Avro*.

Je ne chercherai pas à préciser la situation juridique qu'un placement aussi fort assure à l'État, mais j'aurais pensé que le Gouvernement aurait été informé d'un marché de ce genre, propre à transformer profondément la nature de la société *Avro*. Selon M. Gordon, l'initiative est logique pour l'une et l'autre des deux entreprises. Mais il a dit aussi que la *Canadian Car* s'est implantée dans le secteur commercial, où l'*Avro* n'a pas encore pénétré, bien qu'il s'agisse d'industrie lourde dans un cas comme dans l'autre.

Étant donné ce que le ministre nous a dit il y a quelques semaines et à la lumière des propos que j'ai échangés avec lui il y a trois ans, alors que nous étions à l'étude de ces mêmes crédits et qu'il nous exposait par le menu la situation de l'*Avro*,—ce placement était alors à peu près le même qu'aujourd'hui, 122 millions,—je le prierais de nous dire ce qu'il faut penser de cette initiative qui, si je ne m'abuse, est bien de nature à créer un monopole de l'industrie aéronautique au Canada. Le ministre, qui est bien au courant de la question, nous dirait peut-être la participation que possédera le groupe en cause si le marché, comme tout l'indique, est conclu.

En plus du cas de la *Canadian Car*, il y a celui de la *Canadair*. Un administrateur important siège au conseil d'administration de l'une et l'autre. Quelle sera la situation de l'État, qui achète les produits de l'*Avro*? Que pense le Gouvernement de ce quasi-monopole, pour ainsi dire? Le Gouvernement n'aurait-il pas pu s'attendre à être consulté à ce propos, vu que, d'après le simple bon sens, on peut dire qu'il est un associé très important?

J'ai posé un grand nombre de questions. Il conviendrait peut-être que nous nous arrêtons à une ou deux. Le ministre nous a dit que le ministère n'avait nullement été consulté. N'aurait-il pas dû l'être? Le ministre a précisé, en d'autres circonstances, que le Gouvernement a pris des décisions bien nettes à propos de la société *Avro*. Que pense le ministre de ce quasi-monopole? N'est-il pas d'avis qu'il ne convient guère que l'État continue, autant que je puisse voir, à être un important associé dans la nouvelle organisation qui dominera l'industrie de l'aéronautique? Il est peut-être en mesure de nous dire dans quelle proportion s'exercera ce contrôle. Étant donné l'appui financier ob-